

## A la une

### À nouveau Conseil d'Administration, Nouveau président ...

**F**rédéric Cuvillier, a engagé, le 2 février, le renouvellement du Conseil d'Administration en nommant les nouveaux administrateurs pour les 5 années à venir. Il a également proposé Stéphane Saint André, député de la Neuvième circonscription du Pas-de-Calais à la présidence de VNF.

Ce dernier a reçu un vote favorable à l'unanimité par les nouveaux administrateurs de VNF ; Stéphane Saint André doit être confirmé à la présidence de VNF suite à son audience auprès du Parlement. La CFDT, a sollicité une entrevue avec lui le 13 mars. Les objectifs de cet entretien

étaient de lui présenter l'équipe CFDT et de le questionner quant à son positionnement sur l'ensemble des chantiers sociaux et économiques qui agitent VNF. Enfin, la CFDT voulait connaître sa vision pour l'avenir de VNF. Il ressort, pour le moment, qu'il semble attaché à la réussite du projet Seine- Escaut et qu'il désire s'impliquer sur le terrain. Toutefois, au vu des remous électoraux actuels, la CFDT reste attentive et vigilante à la concrétisation des bonnes intentions premières.

Lors des prochaines newsletters, nous aurons l'occasion de vous tenir informer de l'évolution des échanges au fil des mois avec notre futur président. ■

### Boycott général des instances représentatives

**P**our la 4ème année consécutive VNF va subir une baisse d'effectif de 115 ETP ! Cette politique frappe de plein fouet tous les personnels de VNF en terme de pression et de charge de travail.

Nous constatons un déni de dialogue social, des attaques permanentes de nos missions, emplois, salaires et acquis sociaux, accentués par une désorganisation flagrante du pilotage des relations so-

ciales et un abandon coupable de notre ministère. La CFDT-VNF a décidé avec l'ensemble des organisations syndicales de former une intersyndicale pour dire «stop» et obliger le ministère et la direction à apporter des réponses aux difficultés et aux attentes du personnel de VNF !

Toutes les organisations syndicales vont se réunir pour réfléchir aux actions les plus efficaces pour préserver VNF et son personnel. Nous avons également besoin de votre soutien pour faire avancer les choses dans le bon sens. ■



## ÉDITORIAL

J'ai le plaisir de vous présenter la newsletter Les Eq'Eaux de votre équipe CFDT. Nous l'avons imaginée pour vous permettre de voyager au fil des directions territoriales et de l'actualité des Voies Navigables.

La newsletter Les Eq'Eaux a pour objectif de vous tenir au courant simplement et efficacement de toutes les informations essentielles de notre établissement. Elle sera le reflet du dynamisme et du travail de terrain de vos représentants CFDT. Chaque mois, nous sélectionnerons pour vous les points clés des réunions auxquelles nous participons au niveau local et national. En un coup d'œil, vous aurez l'information utile et pertinente. Cette lettre d'information est destinée à chaque personnel VNF, quel que soit son statut, sa situation géographique ou sa mission. Nous vous souhaitons une excellente lecture.

## SOMMAIRE

### PAGE 1 :

éditorial / à la une / bon à savoir

### PAGE 2 - 3 :

Les Eq'Eaux des Régions / Les Eq'Eaux des Négociations en cours

### PAGE 4 - 5 :

- Calendrier / Les Eq'Eaux Nationaux :
- Départ suspecté du Directeur Général : le bateau tangué !
- Droits privés, vacataires, saisonniers : qui va payer vos allocations chômage ?
- Que cachent les heures supplémentaires écrêtées ?
- Demande d'acompte encore un acquis bafoué
- Maisons éclusières

### PAGE 6 :

- Les Eq'Eaux du Ministère / Les Eq'Eaux Nationaux
- Primes d'Intérim
- La délégation du CE obtient un avantage pour tout VNF



## BON A SAVOIR

Deux élus CFDT-VNF au Conseil d'Administration ont été désignés pour siéger à la Commission Consultative des Marchés publics et au Comité de Suivi RSD (rives et développement).

La CFDT devient la seule équipe syndicale à siéger dans ces commissions. Il s'agit de Christelle Palméque de la DT Rhône-Saône pour la Commission Consultative des Marchés publics, et de Guy Arzul de la DT Nord Pas-de-Calais pour le Comité de suivi RSD.

# Les Eq'Eaux des Régions

## Siège Bethune

**Nous constatons au siège de VNF une réelle difficulté à afficher une organisation et un pilotage qui tiennent le cap.**

Charges de travail mal réparties, de nombreux postes vacants et un « qui fait quoi » à ne plus savoir quoi faire ! Alors que la campagne des entretiens individuels se termine, la négociation annuelle obligatoire (NAO) débutera seulement le 9 avril. Gageons que celle-ci se place sur une volonté d'aboutir à un accord, faute de renforcer plus encore le sentiment de fracture qui se précise entre le personnel et la Direction. ■



## Nord-Est

**La réorganisation de l'exploitation en unité territoriale d'itinéraire continue à la DTNE. L'UTI Meuse-Ardenne s'est mise en place le 1er avril 2014.**

Cette mesure est attendue par un grand nombre d'agents qui ont des horaires de travail calés sur l'offre de service aux usagers.

Celle-ci prévoit le passage à 9h30 de travail par jour. C'est une mesure qui respecte enfin les garanties minimales : 47h30 sur 7 jours glissants. Cette décision a été prise en CT sans l'unanimité de toutes les organisations syndicales. ■

## Nord-Pas-de-Calais

**Réduction des effectifs, exemplarité des réformes de structure, mais pour quels retours ?**

La Direction territoriale du Nord-Pas-de-Calais est l'une des DT ayant réalisé les plus profondes réformes d'organisation depuis 5 ans. Les sept subdivisions existantes ont cédé la place à trois UTI, les centres d'exploitation sont progressivement regroupés, les unités comptables en subdivision et arrondissements ont disparu, les missions sont externalisées... Pour se donner bonne conscience et se prémunir des conséquences humaines des réformes, des actions de sensibilisation aux risques psychosociaux sont réalisées.

En réalité les gains de productivité de VNF sont le fruit d'une surcharge de tra-

vail et d'une montée en responsabilité toujours accrue des agents. Désormais, certaines cat. C font du travail de cat. B+, les cat. B ont des activités de cat. A, mais aucun retour financier n'est à l'ordre du jour. Il en est de même de la reconnaissance statutaire des adjoints d'UTI qui assurent des fonctions de cat. A évidentes en tant que binôme d'un chef d'UTI de catégorie supérieures.

Pire encore, les vacances de postes sont le prétexte de transfert de tâches, source de crispation entre les unités qui ont de plus en plus le sentiment de « ramer » !

Et que dire de ceux qui assurent des astreintes, sans pouvoir récupérer ou être indemnisés des heures d'intervention effectuées durant leurs périodes d'astreinte ! Cela ne peut plus durer. ■

## Sud-Ouest

**Suite aux initiatives de la CFDT, le dialogue social a pu reprendre avec le DT. Nous avons pu obtenir pour les agents logés en COT sur le site des amidonniers que le montant de leur loyer ne soit pas augmenté comme cela était envisagé jusqu'en Septembre 2015. Nous avons été force de propositions pour établir un mode de calcul plus favorable sur la déclaration en nature des logements, qui a été pris en compte.**

Nous avons également veillé à l'emploi des vacataires et l'obtention systématique aux ayants droit de l'allocation chômage. Nous revendiquons les effectifs nécessaires au bon fonctionnement du service. En effet, malgré sa place de réseau secondaire et touristique, la DTSO a besoin de personnel pour fonctionner !

Nous travaillons à la reconnaissance du travail effectué par les agents qui forment chaque année les vacataires et les saisonniers. ■

## Bassin de la Seine

**Le yalta du bassin de la Seine a commencé**

1945, les vainqueurs de la Seconde Guerre Mondiale se partagent le monde. 2015, le Bassin de la Seine risque de subir le même sort. Alors que les discussions avec les OS sont à peine commencées, une partie de Monopoly se joue actuellement au plus haut niveau de la DTBS. Des rencontres informelles et des tractations ont lieu dans des cercles très restreints, où ils se partagent le territoire, le personnel et nos métiers. Devant la pauvreté des arguments développés aujourd'hui par ses auteurs pour le promouvoir, la CFDT craint fortement un passage en force demain pour imposer cette nouvelle organisation. La CFDT entend être force de propositions et obliger la direction à la transparence sur ce sujet pour mener la concertation avec le personnel. ■

## Rhône-Saône

**D**epuis janvier 2014, la CFDT Rhône-Saône engage une concertation bilatérale avec la direction territoriale afin que, localement, les intérêts professionnels de l'ensemble du personnel soient défendus.

L'Etat et VNF n'ayant pas encore acté les modalités de représentativité de l'ensemble du personnel, cette concertation composée par la CFDT d'une délégation mixte des statuts, constituera pour demain un cadre cohérent pour les conditions de travail, les évolutions salariales, statutaires et professionnelles du personnel de la DT Rhône-Saône. ■

## Strasbourg

**A**u vu de l'importante pour le service, de la réouverture du plan incliné de Saint Louis-Arzviller, un CHSCT spécial à l'initiative de la CFDT s'est tenu afin de garantir la sécurité des personnels présents sur le site.

Appuyé par ses experts, la CFDT a demandé à ce que la direction s'engage à prendre les mesures de sécurité demandées avant sa réouverture à savoir, un escalier de secours et des correctifs menés au poste de commande permettant une meilleure visibilité de l'ouvrage. Le Directeur Territorial s'est engagé à mettre les moyens pour réaliser ces aménagements.

Depuis le début de l'année, de nombreuses réunions ont eu lieu au sujet de l'aménagement des trois sites strasbourgeois qui se regroupent au Quai de Paris. Elles concernaient notamment l'aménagement des bureaux et autres salles du bâtiment. La CFDT a obtenu une journée de congés supplémentaire pour le jour du déménagement pour les personnels concernés. ■



## Centre Bourgogne

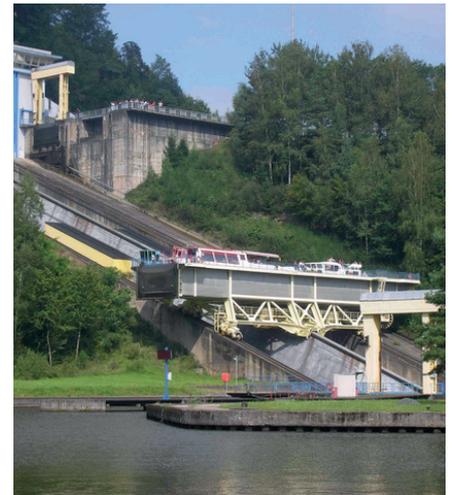
**L**a DTCCB est issue de la fusion des délégations VNF des DDT 21,58 et 71 et pour l'instant chaque subdivision est gérée par son règlement intérieur et pratique les méthodes de sa DDT d'origine.

Il est impératif et nécessaire de travailler à la mise en place d'un règlement intérieur unique. La CFDT participe activement aux concertations locales.

Le projet de service a été lancé en fin d'année 2013 et est en phase de diagnostic jusqu'à l'été 2014. Les OS rencontrent une fois par mois la direction sur l'avan-

cement de ce projet ainsi que le groupe de travail sur le projet d'harmonisation de l'astreinte.

A ce jour, la date prévisionnelle de mise en œuvre du projet de service est prévue pour milieu d'année 2015. La mise en place d'un règlement intérieur unique est quant à elle envisagée pour le 1er janvier 2016. ■



## Eq'Eaux des Négociations en cours

- Mise en place des horaires variables calés sur celle de la direction territoriale pour les salariés de Nancy et Strasbourg qui ont sollicité la CFDT-VNF pour en bénéficier.
- Le lancement de la négociation annuelle obligatoire 2014 débutera le 9 avril et devra s'achever début mai pour les droits privés.
- Confirmation du rattachement au régime administration centrale pour les agents du siège et du PSI en PNA.
- Mise en place et homogénéisation d'une prime d'intérim

# Les Eq'Eaux Nationaux

## Départ suspecté

### du Directeur Général : le bateau tangué

**Un article est paru dans le Bulletin quotidien du lundi 24 mars annonçant sans date précise la nomination de Monsieur AMBROSINI (conseiller social de l'ancien Ministre des transports) à la direction générale de VNF et celle de Monsieur PAPINUTTI à la direction générale du Port de Paris.**

La CFDT-VNF qui avait déjà souligné le manque d'organisation, de visibilité sur le fonctionnement de la direction des ressources humaines et sur la multiplica-

tion des postes à la Direction Générale, s'inquiète fortement de la suite. En effet, alors que la direction des ressources humaines semble déjà en difficulté, il semblerait que parallèlement, le Ministère préparerait le remplacement du chef de bord à l'origine de l'EPA sans forcément s'assurer de la ligne de flottaison du bateau.

Nous demandons une visibilité du « qui fait quoi » et la garantie d'avoir les interlocuteurs légitimes et en capacité de décider et d'agir. ■



## Calendrier

(sous réserve du boycott)

8 avril 2014 :

Réunion Délégués du personnel (matin)  
Réunion du comité d'entreprise extraordinaire (après-midi)  
Réunion CAP adjoints administratifs

9 avril, 11 avril, 23 avril, 25 avril et 7 mai 2014 :

Réunions Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)

15 avril 2014 :

Réunion du comité d'entreprise

16 avril 2014 :

Réunion du comité technique transitoire

24 avril 2014 :

Réunion du CHSCT central extraordinaire

6 mai 2014 :

Réunion DG/Délégués syndicaux  
Option

## Droits privés, vacataires, saisonniers : qui va payer

### vos allocations chômage ?

**Nous avons appris par nos représentants CFDT au conseil d'administration qu'une délibération avait été actée pour donner au directeur général et à VNF la capacité de produire les avances financières pour assumer les indemnités chômage du personnel.**

La loi du 24 janvier 2012 a transformé VNF d'EPIC en EPA. Cette loi prévoit que VNF peut toujours disposer de salariés de droit privé régis par le Code du Travail.

Jusqu'au 31 décembre 2012, en cas de chômage, les salariés de l'ancien EPIC VNF étaient pris en charge par Pôle Emploi au titre du régime d'assurance chômage comme tous les salariés de ce pays.

Or, il s'avère que Pôle Emploi, en raison de la transformation de VNF en EPA, refuse depuis janvier 2013 l'indemnisation des salariés dont le contrat est rompu par VNF. Pôle Emploi ne gère en effet jamais les situations de chômage des agents contractuels de l'Etat, des collectivités locales et des EPA qui doivent alors financer sur leurs budgets l'indemnisation des chômeurs.

Ainsi au dernier CA, une délibération relative à la mise en place d'avances sur les indemnités de chômage versées par Pôle Emploi, aux salariés de droit privé en cas de rupture de contrat de travail a été actée au moins jusque juillet 2014.

Il est bon de tenir compte qu'une solution doit également être envisagée pour les vacataires et les saisonniers qui doivent pouvoir faire valoir le droit au chômage. Ainsi, une convention semble être à l'étude pour que pôle emploi soit le gestionnaire et que VNF soit le payeur. Mais l'Etat a-t-il transféré le budget pour cela ?

Lors de son intervention du 31 mars face au personnel, le Directeur Général a confirmé l'accord de prise en charge par le Pôle Emploi. Toutefois, dans l'attente de la convention définitive, il convient de suivre ce problème de très près. ■

## Que cachent les heures supplémentaires

### écrêtées ?

**A** l'heure où se poursuit la mise en place des différents projets de service couplés au dialogue de gestion qui détermine la localisation des suppressions des 115 postes sur 2014, la CFDT VNF alerte de nouveau sur les surcharges d'activité qui risquent d'être reportées sur les effectifs restants.

A ce titre, la CFDT VNF a demandé auprès de la direction le bilan des heures écrêtées par DT et dans l'ensemble

des directions du siège. Il nous apparaît évident que dans le cadre de l'examen des différents projets de service une attention particulière doit être portée sur le niveau de service attendu et sur la répartition de la charge de travail.

La CFDT VNF rappelle que l'écrêtage des heures est interdit. La direction ne doit pas laisser s'installer un écrêtage récurrent qui à son profit et aux dépens du personnel contribuera à compenser les réductions d'effectif. ■



© VNF/Pierre Cheuva

## Demande d'acompte

### encore un acquis

### bafoué

**I** l y a quelques mois, la CFDT-VNF a été interpellée par plusieurs salariés sur le fait que ces derniers se sont vus refuser une demande d'acompte exceptionnelle suite à quelques problèmes personnels.

Dans un premier temps surpris, nous avons découvert qu'une nouvelle procédure interne avait été mise en place et prévoyait que désormais les demandes d'acomptes devaient intervenir entre le 28 et le 6 du mois sous peine de se voir refuser. Comme cela en devient l'habitude, la direction de VNF continue la rédaction de ses procédures pour elle-même sans se soucier de l'impact humain que ces dernières peuvent avoir sur le personnel. Suite à nos interpellations, le sujet sera présenté lors du CE extraordinaire du 8 avril 2014. La position de la CFDT-VNF est claire, un agent ne demande pas un acompte pour convenance personnel ou pour se faire plaisir. C'est bien souvent pour faire face à une situation difficile et inattendue qu'il y a recours. Rappelons d'ailleurs qu'un acompte n'est pas une avance de salaire, il s'agit bien de verser une partie du salaire pour un travail déjà réalisé ! Aussi, nous demandons et cela pour l'ensemble du personnel de l'EPA tout statut confondu, qu'il soit acté le principe de recourir à une demande d'acompte et que celui-ci puisse intervenir dans les 48h. Cette disposition doit-être conservée pour les salariés de droit privé qui en bénéficiaient et peut-être étendue sur simple volonté de la direction aux agents de droit public. Nous refusons qu'une procédure interne, qui encore une fois balaye des usages sans aucune communication aux instances représentatives et aux personnels, soit appliquée en l'état. ■

## Maisons éclésiastiques

**A** u plan national, le gouvernement cherche à remettre en cause les règles d'attribution des maisons en Nécessité Absolue de Service et Utilité de Service. Cela passerait par un système de Conventions d'Occupation Précaire soumises à des redevances calculées par l'administration fiscale des domaines.

Celle-ci aura ensuite beau jeu de consentir une décote de 50 % dans le cas où l'occupation du logement est utile pour VNF. Le but final est de générer une équation financière positive pour VNF. Mais que se passera-t-il pour les maisons indispensables à la sécurité du réseau qui ne trouveront pas preneur ? Comment seront fixés les barèmes de bases par France Domaine et quel impact financier pour les occupants

actuels ? Rappelons nos conditions préalables : un impact financier égal à 0 € pour chaque agent et aucune anticipation sur la fin du moratoire fixé à septembre 2015. Le report envisagé pour 2020 semble loin désormais. ■

## Prime d'intérim

**L**a question de la juste rémunération des périodes d'intérim est un sujet très sensible et source d'injustices. Certains y ont droit, d'autres pas alors que les situations apparaissent analogues. La direction générale de VNF a engagé une réflexion sur le sujet à laquelle la CFDT entend apporter son regard. Mais d'abord, qu'appelle t'on intérim ? On appelle « intérim », la période durant laquelle une fonction ou un emploi vacant est exercé par une autre personne, occasionnant pour ce dernier un accroissement de responsabilités ou une surcharge d'activité.

Pour la CFDT, lorsque l'intérimaire a les mêmes moyens, délégations et autorités que le titulaire, alors à notre sens, il y

a lieu que l'intérimaire soit rémunéré sur la base du régime indemnitaire de l'agent dont il doit assurer l'intérim.

Pour nous, la décision d'intérim ne doit pas être réservée à la discrétion des directeurs, mais s'imposer de manière transparente et objective dans toutes les situations de vacance de poste dépassant un mois.

Aucun plafond réglementaire des primes d'intérim ne devrait être opposé tant que l'intérimaire assure l'intérim qui lui est demandé.

Enfin, la prime d'intérim devrait être versée chaque fin de mois et non en fin d'intérim comme c'est le cas actuellement. ■



© Blablapiicture

## La délégation du CE obtient un avantage pour tout VNF

**U**ne délégation CFDT-VNF, Farida LEMNAOUER-SIAD et David MORESKH invitée au titre du CE s'est rendue aux Rencontres Tourisme et Territoires de la voie d'eau.

Les Rencontres Tourisme et Territoires de la voie d'eau (RTTVE) organisées par VNF les 18 et 19 mars à Strasbourg ont rassemblé un grand nombre d'acteurs nationaux et européens du tourisme fluvial. 220 participants y

ont tenu 1082 rendez-vous d'affaires.

Notre délégation a négocié des offres attractives pour l'ensemble du personnel de l'EPA. Très prochainement, une communication sera faite à l'ensemble du personnel de voies navigables de France, reprenant les offres négociées et obtenues avec les loueurs, les croisiéristes et tours opérateurs rencontrés. C'est l'occasion d'impulser un réel dynamisme autour du tourisme fluvial ! ■

## Eq'Eaux du Ministère

### Le ministère et son armée d'hommes invisibles.

Depuis le mois de novembre 2013 où les émissaires du ministère ont sonné l'alerte de l'urgence d'avancer sur la rédaction du projet de décret CTU, le ministère est porté disparu. La CFDT-VNF a sollicité et initié la mise en place de réunions bilatérales avec la direction. Très rapidement la CFDT-VNF a porté une série d'amendements argumentés dans l'unique objectif d'assurer la représentation de l'ensemble du personnel. Malheureusement, depuis aucun retour ! La CFDT-VNF n'acceptera pas qu'un texte soit imposé au dernier moment sans laisser le temps de la concertation.

Nouveauté : il semblerait aux dernières nouvelles que les salariés de droit privé seraient électeurs aux prochaines élections du Comité technique ministériel. Dans ce cas, cela renforce encore la question du rôle et de l'utilité du Comité technique unique. Ceci explique peut-être sûrement la difficulté du ministère à écrire une version finalisée de son projet de décret CTU...  
Affaire à suivre !